

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Arts, Lettres, Langues					M2
Mention :	Traduction et interprétation					
Parcours :	Traduction multimédia					
Volume horaire étudiant :	42 h	150 h	0 h	0 h	h	420 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais		Aux 42HCM et 150HTD s'ajoutent des travaux d'étude et de recherche associés aux cours (100h), le travail sur les missions professionnelles de la Junior Agence T2M (60h), des examens et soutenances (20h) et la participation aux séminaires et autres manifestations scientifiques et professionnelles en lien avec la formation (48h).	

« sous réserve des votes des conseils centraux de l'UB »

PARCOURS ALTERNANT (contrat d'apprentissage)

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Laurent GAUTIER laurent.gautier@u-bourgogne.fr Will NOONAN will.noonan@u-bourgogne.fr	Secrétariat pédagogique : Bureau 166B ☎03.80.39.56.11 secretariat.lea.master@u-bourgogne.fr Scolarité : Valérie CHAPOTOT Bureau 166A ☎ 03.80.39.56.74 scolarite.lea@u-bourgogne.fr <i>Les contrats de d'apprentissage sont régis par le SEFCA (03.80.39.51.80)</i>
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation T2M vise à offrir à des étudiant.e.s titulaires d'une licence LEA ou d'un autre diplôme de niveau L, et sous réserve de la maîtrise active et de même niveau de 2 langues vivantes étrangères, une spécialisation dans les domaines de la traduction audiovisuelle – dans ses diverses formes – et de la localisation de produits multimédias, qui constituent 2 niches sur le marché actuel de la traduction professionnelle.

La formation est labellisée EMT – Master européen en traduction pour la période 2019-2024 et répond au cadre de compétences EMT défini par la Commission européenne (<https://ec.europa.eu/info/resources-partners/european-masters-translation-emt/european->

masters-translation-emt-explained.fr). Elle est par ailleurs adhérente à l'Association Française des Formations Universitaires aux Métiers de la Traduction (AFFUMT).

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les titulaires du master T2M auront vocation à intervenir prioritairement en tant que :

- Traducteur de l'audiovisuel (sous-titrage, doublage, voix off, audiodescription...)
- Localiseur multimédia (site internet, application, logiciel, jeu vidéo...)
- Traducteur spécialisé (texte écrit, support numérique ou multimodal...)

Ils pourront par ailleurs intervenir dans d'autres secteurs des industries de la langue tels que la gestion de corpus multilingues et l'interprétariat de liaison.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences acquises lors de la formation T2M sont définies tant par la certification nationale correspondant à la mention « Traduction et interprétation » (fiche RNCP no. 34116) que par le référentiel EMT – Master européen en traduction défini par la Commission européenne dont le cadre de compétences est adopté ci-dessous.

Langue et culture : maîtrise des langues A (langue maternelle supposée) et des langues B et C (langues « de travail ») et des langues de spécialité correspondant aux domaines traités ; compétences rédactionnelles accrues notamment en langue A ; maîtrise des codes du langage oral et écrit en langue A/B/C. Maîtrise des enjeux culturels d'un projet de traduction ou de localisation ; initiation à la communication interculturelle.

Traduction : maîtrise des enjeux et du processus d'une traduction professionnelle par-delà la maîtrise linguistique pure. Maîtrise des méthodes et outils de recherche (domaine de spécialité, terminologie...), de transfert linguistique, de pré- et de post-édition, de révision et d'assurance-qualité, notamment mais non seulement en environnement numérique.

Technologies : maîtrise des outils d'environnement de traduction et compréhension du fonctionnement des outils tels que les corpus électroniques, les bases terminologiques, les mémoires de traduction et les moteurs de traduction automatique. Aptitude à intervenir sur les supports numériques et interactifs (produit audiovisuel, site internet, application mobile, logiciel, jeu vidéo, autre produit multimodal) qui représente le cœur de cible d'un traducteur multimédia.

Personnel et interpersonnel : communication professionnelle en langue A/B/C ; capacité de travailler en équipe et au sein d'une chaîne de production ou de post-production ; aptitude à recueillir les informations nécessaires et à justifier de ses choix auprès de ses collaborateurs et/ou de son client.

Prestation de services : maîtrise des enjeux professionnels, économiques et déontologiques du marché de la traduction multimédia. Capacité de définir et de gérer un projet de traduction avec ou sans collaborateurs en suivant un cahier des charges adapté. Maîtrise des processus propres aux différents secteurs de la traduction multimédia, notamment mais non seulement en ce qui concerne l'assurance de qualité.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

avec une première année de Master Traduction Multimédia, le recrutement pour la formation se faisant à l'entrée du Master 1.

■ sur dossier :

les étudiant.e.s titulaires d'une première année de Master mention « Traduction et interprétation », LEA, LLCE ou Sciences du langage, ou autre diplôme équivalent, pourront candidater sous réserve d'un niveau de langues actif suffisant dans au moins deux des langues étrangères proposées et surtout de connaissances suffisantes du domaine de la spécialité. L'entrée sera soumise à une épreuve spécifique, et uniquement en fonction de la capacité d'accueil.

Les modalités et dates de candidature seront publiées sur le site de la formation : <http://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

NB : Le parcours alternance est ouvert aux étudiants de nationalité française, ou disposant d'une autorisation de travail pour l'intégralité du contrat de professionnalisation (un titre de séjour étudiant n'est en général pas suffisant). Pour plus de renseignements, prendre contact avec le SEFCA.

■ Echange :

NB : Renseignements fournis à titre d'information, la structure du double diplôme n'étant pas compatible avec la formation en alternance.

Le Master T2M a signé une convention de double diplomation avec la FTSK de Germersheim (Université de Mayence). Des étudiant.e.s ayant la combinaison FR-DE-EN ou DE-FR-EN sélectionné.e.s pour le diplôme pourront partir dans l'Université partenaire et le master T2M s'engage à recevoir les étudiant.e.s sélectionnés pour le double diplôme par la FTSK de Germersheim durant les 2 années de master. Toutes et tous les étudiant.e.s du double diplôme passeront le S1 et le S3 à l'Université de Bourgogne et le S2 et le S4 à la FTSK de Germersheim. Les modalités de recrutement et les combinaisons de langues des étudiant.e.s entrant.e.s sont déterminées par l'Université partenaire.

Organisation et descriptif des études :

■ Certains cours à très petits effectifs pourront être mutualisés avec des cours de Master 1.

■ Sauf indication explicite, les cours sont susceptibles d'être dispensés et évalués en français ou en anglais.

SEMESTRE 3

UE1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Outils et environnement du traducteur multimédia	Introduction à la terminologie et aux bases de données terminologiques	7		12		12		CC		1	1
	Gestion de sites internet	27		12		12		CC		1	1
	Introduction au traitement de corpus électronique	7/27		12		12		CC		1	1
TOTAL UE				36		36	6				1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Localisation	Introduction aux techniques de localisation	11, 12, 14	12			12					
	Localisation - anglais	11		18		18		CC		1	1
	Localisation langue B/C	12, 14		18		18		CC		1	1
TOTAL UE			12	36		48	6				1

UE3	discipline	CNU	C M	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Traduction audiovisuelle	Techniques et stratégies de traduction audiovisuelle	11, 12, 14	12			12					
	Traduction audiovisuelle - anglais	11		18		18		CC		1	
	Traduction audiovisuelle – langue B/C	12, 14		18		18		CC		1	
TOTAL UE			12	36		48	6				1

UE4	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Traduction écrite spécialisée	Traduction spécialisée - anglais	11		18		18		CC		1	1
	Traduction spécialisée – langue B/C	12, 14		18		18		CC		1	1
TOTAL UE				36		36	6				1

UE5	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Connaissances du monde professionnel	Interventions professionnelles extérieures		18					CC spécifique au parcours alternant		1	1
	Missions professionnelles (Encadrement projets JAT2M)			6							
TOTAL UE			18	6		24	6				1

TOTAL S3						192	30				
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--

SEMESTRE 4

Parcours alternance - présence en entreprise	CNU :		ECTS	Type éval	total coef
Le travail écrit demandé pour valider le second semestre sera rédigé et soutenu dans l'une des langues B/C de l'étudiant.e, en fonction du pays et de l'entreprise d'accueil et de l'encadrement proposé par l'Université. Seul.e.s les étudiants étudiant.e.s internationales et internationaux n'ayant pas effectué leur parcours antérieur en France pourront rédiger ce travail en français. Fondé sur le modèle d'un article de revue internationale, ce travail de recherche « située » consistera en le traitement d'une problématique spécifique liée au stage et/ou au domaine de la traduction multimédia reposant sur un état de l'art scientifique. Le travail rendu et soutenu sera accompagné de résumés en français et dans l'autre langue B/C de l'étudiant.e, qui donneront lieu à une note spécifique. Des consignes de rédaction détaillées sont disponibles sur le site de la formation : http://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/documents .				Travail écrit + soutenance (Encadrement spécifique défini par le SEFCA)	8
				Résumé dans l'autre langue	1
				Résumé en français	1
TOTAL S4			30		1

■ L'assiduité aux cours, séminaires et autres activités est obligatoire et toute absence doit être justifiée (certificat médical...) auprès de l'employeur via le SEFCA. Par ailleurs, deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

- Une session d'évaluation est prévue, sans session de rattrapage. Les dates et modalités de contrôle sont fixées en fonction de chaque cours. Les travaux sont à rendre à la date définie par l'enseignant, au plus tard au début de la période de présence continue en entreprise.
- La soutenance aura lieu obligatoirement en septembre, dans la langue dans laquelle est rédigée la note d'alternance, devant un jury d'au moins deux universitaires. Le tuteur en entreprise y sera convié également.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

COMPENSATION : Les études menant à l'obtention du Master sont organisées en 4 semestres. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignement du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.